

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 13 Février 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Fixation des taux des 3 Taxes.

Pour l'année 2017, il est décidé de maintenir les taux des 3 taxes inchangés, à savoir :
Taxe Habitation : 19,45%, Taxe sur Foncier Bâti : 17,91% et Taxe sur Foncier Non-Bâti : 59,60%

2 – Présentation du Budget Primitif 2017.

Après la Commission des Finances réunie le 3 avril pour le Débat d'Orientation Budgétaire, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2017 de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Pour la section de Fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 969 377,36 €.
Pour la section d'Investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme 2 837 144,31 €.

3 – Amortissement subvention Pôle Culturel.

Il convient de procéder aux écritures comptables de l'amortissement d'une subvention en faveur du Pôle Culturel de 45 000 € sur 30 ans, au compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles », lequel est équilibré par le crédit du compte 2804 « Subventions d'équipement versées ».

4 – Décisions de la Commission d'Appel d'Offres.

Suites aux réunions des membres de la Commission d'Appel d'Offres des 21 et 27 mars derniers, pour le marché « travaux routiers 2017 », l'entreprise COLAS a été retenue.

5 – Travaux routiers Route Jean de Ramon et Chemin du Thil : subvention FDAVC.

Concernant les travaux routiers 2017, il convient d'arrêter le plan de financement correspondant.
La Commune peut solliciter une aide départementale dans le cadre du FDAVC pour le programme de travaux routiers sur la voirie communale (route Jean de Ramon et Chemin du Thil) : 46 872 € TTC.
Subvention départementale « FDAVC » : 7 350 €. Part communale restante : 39 522 € TTC.

6 – Demande de subventions FDAEC 2017.

La commune sollicite l'aide du Département de la Gironde par le biais du FDAEC 2017 (soit 14 810 €) pour le programme de travaux routiers du chemin du Carosse, pour un montant de 124 380 € TTC.

7 – Créances irrécouvrables.

Sur proposition de Madame la Trésorière de Villenave d'Ornon, après de multiples recherches de créanciers, sans résultat, il convient de statuer sur l'admission en non-valeur d'une recette non recouvrable (frais de cantine 2014 pour 19,48 €).

8 – Tarifs de location des salles Cabernet, Sauvignon et Merlot.

Concernant les conditions d'occupations des salles communales, il est proposé d'instaurer les tarifs de locations à la journée ou à la soirée comme suit :

- Salle CABERNET : 200,00 € (occupation privée, administrés de la commune, ainsi que les associations hors commune), caution fixée à 200,00 €.
- Salle SAUVIGNON : 200,00 € (occupation privée, administrés de la commune, ainsi que les associations hors commune), caution fixée à 200,00 €.
- Salle MERLOT : 100,00 € (occupation privée, administrés de la commune, ainsi que les associations hors commune), caution fixée à 200,00 €.

9 – Dénominations de la stèle et de l'espace situés derrière l'église.

Il est proposé de nommer la stèle ainsi que les placettes situées derrière l'église : la stèle du Souvenir et la Place du Souvenir.

10 – Acquisition de six tableaux numériques supplémentaires (école).

Suite à la dernière réunion du Conseil qui avait décidé de l'achat de 2 tableaux numériques pour l'école des Mille Sources, et vu le Budget Primitif 2017, il est possible de l'équiper de 6 tableaux numériques supplémentaires. Il est possible de solliciter une aide du Département (dans la limite de 7600 € HT).

11 – Martillac Loisirs : subvention exceptionnelle.

Vu la demande formulée par l'Association Martillac Loisirs, une subvention exceptionnelle de 1 000€ lui sera versée du fait des animations culturelles organisées au pôle culturel.

12 – Aide à la création d'un poste d'Animateur sportif.

Lors de la réunion du 13 février dernier, le Conseil Municipal a délibéré pour la création d'un poste d'Animateur sportif territorial. Il convient de solliciter une aide pour la création de ce poste auprès du Département soit 5 000€ /an pendant 3 ans.

13 – Adhésion à Gironde Ressources.

Dans le cadre des « Pactes territoriaux » la Commune de Martillac décide d'adhérer à la nouvelle agence « Gironde Ressources » créée par le Département, qui peut apporter aux communes membres une assistance d'ordre technique, administratif, juridique et financier.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.